

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de La Réunion

Saint-Denis, le - 3 FEV. 2020

Secrétariat général

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION**  
chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite

**ARRETE N° 10**

**Portant modification de l'arrêté n° 2019-184/DEAL du 12/11/2019  
portant composition du Comité Technique de la Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de La Réunion**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée ;
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;
- VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique (NOR : BCFF0902558L) ;
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État (NOR : BCRF1102030D) ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2020 portant nomination de **M. Ivan MARTIN**, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion, par intérim ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 197 du 3 février 2020 portant délégation de signature à **M. Ivan MARTIN**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion, par intérim ;
- VU le procès-verbal de recensement et dépouillement des élections du 6 décembre 2018 pour le comité technique de la DEAL, en date du 6 décembre 2018 ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du Comité Technique de la DEAL de la Réunion, est établie comme suit :

### REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

**M. Ivan MARTIN**  
ICPEF, directeur de la DEAL,  
Président

**M. Loïc LAHAYE**  
IDTPE, Secrétaire Général

*Nota : le Président pourra être assisté en tant que de besoin par les directeurs-adjoints ou par tout représentant de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concerné par les questions soumises à l'avis du comité.*

### REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires	Suppléants
<b>*FO</b>	
-M. Janick CIDNEY Permanent syndical	-Mme Fernande MIRANVILLE DEAL/SHLS
-Mme Katia LEBON DEAL/SG	-M. Jean-Bernard GASTRIN DEAL/Antenne Est
-M. Mohamed ENNAJI DEAL/SPREI	-M. Patrice BAUGET DEAL/SPRINR
-Mme Michèle ANDRIANARISON DEAL/SHLS	-M. Christian MARIE-JEANNE DEAL/SG
<b>*UNSA</b>	
-M. Thierry MORALES DEAL/SG	-Mme Caroline WOLF DEAL/SCETE
-M. Grégory VIGNA Permanent syndical	-M. François BOULEVART DEAL/Antenne Ouest
<b>*CFDT</b>	
-M. Sébastien HOARAU Permanent syndical	-Mme Odile BULIN DEAL/SG
<b>*CGTR</b>	
-M. David SINGAINY DEAL/Antenne Ouest	-M. Laurent DURAFOUR DEAL/SEB

**Article 2 :** Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État à La Réunion.

P/le préfet et par délégation,  
Le directeur de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,  
Le Directeur Adjoint DMZ  
Responsable Gestion de crise  
Chef du Pôle Risques

Ivan MARTIN